

CRISE SANITAIRE ET INÉGALITÉS DE GENRE

La pandémie de Covid-19 a bouleversé notre quotidien : au travail, au domicile, dans nos relations familiales et amicales, dans notre accès à la santé, à la culture et à tous les biens et services. Toutefois, les femmes et les hommes ne sont pas affectés de la même manière et cette crise tend à exacerber les inégalités existantes. Le présent avis a pour objectif d'analyser ce phénomène complexe et multiforme sur quatre plans : le bien-être et la santé ; l'articulation des temps de vie ; la situation économique et sociale ; la gouvernance.

Sur le plan du bien-être et de la santé, si les femmes n'ont pas été plus exposées au coronavirus que les hommes, elles ont davantage reporté leurs consultations médicales en période de confinement, avec des conséquences négatives à prévoir sur leur santé. Elles représentent la majorité des personnes concernées par la « pandémie » de santé mentale causée par le contexte sanitaire anxiogène. L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, en particulier l'avortement et la contraception, a été rendu plus difficile. Enfin, les confinements se sont accompagnés d'une augmentation spectaculaire des violences intrafamiliales faites aux femmes, notamment jeunes, et aux enfants.

Les confinements ont exacerbé les difficultés d'articulation des temps de vie personnels et professionnels. Le déséquilibre de la répartition des tâches domestiques et familiales s'est accentué. Suite à la fermeture des écoles et des structures d'accueil, la garde des enfants a principalement incombé aux femmes. D'autre part, les responsabilités des aidantes familiales ont été exacerbées pendant les confinements, ce qui a généré de véritables situations de « burn out » domestique et parental. Cette charge mentale des femmes, accrue en période de confinement, a des répercussions négatives sur l'égalité professionnelle : elle limite leur capacité à s'investir sur le plan professionnel, voire les incite à renoncer au travail rémunéré. Elle s'ajoute à des conditions de télétravail, en moyenne moins bonnes que celles

des hommes.

Les femmes sont particulièrement concernées par les conséquences sociales et économiques de la crise. Elles représentent la majeure partie des personnes en situation de pauvreté, notamment les femmes seules avec enfants et les plus jeunes. Elles sont prédominantes dans les métiers du soin, du lien et de l'accompagnement, très sollicités par la crise mais peu valorisés sur le plan symbolique et salarial. Elles sont très présentes dans les secteurs fortement touchés par la baisse de l'activité (commerce, tourisme, etc.).

Fortement mobilisées dans l'effort collectif de lutte contre la pandémie, les femmes ont été insuffisamment impliquées dans la réponse des pouvoirs publics à la crise, alors qu'elles sont souvent les premières concernées par les décisions envisagées. Les instances d'aide à la décision, à l'image du conseil scientifique, sont très majoritairement composées d'hommes. Dans les médias, l'information et les débats sur la crise sanitaire ont donné lieu à une surreprésentation de personnalités et experts masculins. Enfin, le plan de relance annoncé en septembre 2020 par le Gouvernement ne mentionne pas l'enjeu de l'égalité de genre.

L'urgence sanitaire, économique et sociale tend à reléguer l'égalité de genre, grande cause du quinquennat, au second plan. Or, l'égalité n'est pas un luxe en temps de crise, mais la condition d'une société plus juste et plus démocratique, qui doit se construire dès maintenant.



Olga Trostiansky

est présidente du Laboratoire de l'égalité. Elle siège au CESE à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et à la section de l'aménagement durable des territoires où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

olga.trostiansky@lecese.fr
01-44-43-60-37



Dominique Joseph

est inspectrice divisionnaire DGFIP, Secrétaire générale de la Mutualité Française et Présidente du réseau MutElles. Elle siège au CESE à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et à la section de l'environnement où elle représente le groupe de la mutualité.

Contact :

dominique.joseph@lecese.fr
01-44-43-60-37

1. AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES FEMMES

- Mettre en place un plan de relance national de prévention et de retour aux soins, en portant une attention particulière aux femmes, notamment celles en situation de handicap, les femmes seules avec enfant, les femmes migrantes et les femmes vivant à la rue ;
- Étendre la reconnaissance des différentes atteintes de la santé mentale par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, dont les mutuelles ;
- Ratifier et transposer la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail ;
- En matière de droits sexuels et reproductifs : maintenir et pérenniser l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; améliorer l'accès à ces droits et garantir l'accessibilité et la disponibilité des services d'accueil, d'information et de soin ;
- Développer des points d'accueil et d'écoute sur les violences faites aux femmes dans les lieux fréquentés régulièrement par le grand public ;
- Agir contre les violences faites aux jeunes femmes et personnes LGBTQI+ par la formation des professionnels et professionnelles de la jeunesse, de l'éducation ou encore de la justice ; en soutenant le développement de prises en charge adaptées publics les plus jeunes ; en prenant en compte l'accessibilité de l'information pour les personnes à la rue ou migrantes.

2. MIEUX ARTICULER LES TEMPS DE VIE

- Porter une attention particulière à l'impact du télétravail pour les femmes, dans tous les lieux de travail. Toute décision sur les conditions de son organisation doit être précédée d'une analyse d'impact genrée ;
- Améliorer l'accès et la prise en charge financière de la garde d'enfants, notamment pour les femmes en emploi présentiel et les femmes seules avec enfant. Étendre l'octroi de la prestation du complément de libre choix du mode de garde aux enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.

3. CONTRENER L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FEMMES

- Garantir l'accès des femmes en situation de précarité aux besoins et soins élémentaires, notamment l'accès aux sanisettes et aux protections hygiéniques gratuites ;
- Faciliter l'accès des femmes en situation de précarité au logement en créant un fonds mutualisé national de garantie locative pour les plus vulnérables, visant à prendre en charge le dépôt de garantie et le cautionnement locatif ;
- Revaloriser les métiers du « care » et engager un travail sur la classification de ces emplois sur la base du principe de « salaire égal à travail de valeur égale », en réunissant une conférence salariale ;
- Mener un effort de formation et de reconversion pour les femmes, en particulier vers les métiers d'avenir liés au numérique et à la transition écologique ;
- Étendre l'accès aux minima sociaux pour les jeunes de moins de 25 ans, par exemple en instaurant un Revenu Minimum Social Garanti ouvert aux moins de 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation, sous condition.

4. INCLURE LES FEMMES DANS LA RÉPONSE À LA CRISE

- Généraliser le recours aux données et aux outils d'aide à la décision genrée ;
- Rendre la parité obligatoire dans tous les organes de gouvernance et de gestion de la crise et renforcer les contrôles du CSA sur la présence des femmes dans les périodes spécifiques de crise ou d'urgence ;
- Flécher une part du plan de relance sur l'égalité entre femmes et hommes ;
- Renforcer l'éducation à l'égalité de genre dans toutes ses dimensions ;
- Mener une campagne nationale de sensibilisation à l'égalité entre femmes et hommes, prioritairement sur les violences faites aux femmes jeunes et personnes LGBTQI+ et la répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple.